

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 8 décembre 2025

Présents : Francis DUPRE (Président), Naïma BARRIZ, Dorette ELANGUE ETEME, Oury SY, Luc BENOIT, Jean-François DUPONT, Ibrahim BENLARBI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

Le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour l'inscription, la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux.

FOOT A 5

Les plateaux du mois de novembre et de décembre sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

Vous pouvez trouver les documents d'organisation dans Footclubs - Foot Animation et Loisir.

Le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

U15F

CRIT DU 22/11/2025

55103154 POSSY FC 3 / VERSAILLES JUSSIEU 1

U11F

CRIT DU 29/11/2025

55102743 ENT. MARLY ETANG / MANTOIS 78 FC

Amende et match perdu par pénalité au club recevant
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U13F

CRIT DU 15/11/2025

55102823 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / MUREAUX O.F.C. 2
YVELINES FOOT N° 1868

U11F

CRIT DU 15/11/2025

55102774 VAL DE SEINE SCF 1 / ELANCOURT O.S.C. 2

FESTIVAL FOOT UI3F

La Commission est en attente des feuilles de plateaux qui avaient lieu à GUYANCOURT ES.

À envoyer au plus tard le 15/12/2025, 12h00 sous peine d'élimination pour le club site d'accueil.

COURRIER

761071 PORTES IDF FCF :

Courrier du club concernant l'établissement de la FMI lors de la rencontre U13 Féminines opposant Poissy FC au FCF Portes IDF.

La Commission rappelle au POISSY FC que la version 3.9 de la FMI ne doit plus être utilisée, la version 5.0 est obligatoire.

La Commission rappelle également que les compositions doivent être préparées en amont des rencontres, au plus tard le vendredi 12h00 avec l'URL <https://fmi.fff.fr> puis récupérées le vendredi soir à l'aide de la tablette du match.

Concernant la non possibilité pour le club de PORTES IDF FCF d'apposer une observation d'après match, la Commission rappelle au POISSY FC que tant que la FMI n'est pas clôturée il est possible d'effectuer des modifications sur celle-ci et qu'il est interdit de refuser la rédaction d'observations à une équipe.

La Commission sanctionne l'équipe de POISSY FC d'un avertissement et d'une amende de 30€.